

RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2022

I) DEFENSE DU PATRIMOINE DU BOURG :

- A défaut d'assemblée générale en 2022 en présentiel nous avons posé 13 questions à madame FRENAIS par écrit. Elle a répondu le 29 mars 2022.

- 39, 41, rue Parmentier : nous avons étudié la déclaration préalable pour la rénovation du grand bâtiment en 4 logements.

Nous avons constaté qu'un puits ancien n'avait pas été répertorié dans la demande. Nous sommes intervenus auprès du service urbanisme et auprès du promoteur pour la sauvegarde de ce puits.

Nous avons demandé de prévoir lors de la modification du PLU à venir de limiter la division parcellaire et de recréer un coefficient d'occupation des sols ;

- EPBE a demandé une étude sur la mise en sens unique de certaines rues dans le bourg ;

- Nous avons, sans être invités, assisté à une réunion sur le projet AQUITANIS avenue de Picot angle rue de la poste.

Le permis de construire a été autorisé le 15 mars 2022 :
14 logements, 3 locaux d'activités 3 bâtiments :

Bâtiment 1 : 8.76 m

Bâtiment 2 : 11.03 m

Bâtiment 3 : 9.56 m

Nous avons étudié le permis Le promoteur a favorisé les matériaux nobles (pierres, bois).

La Métropole le 25 mars 2022 a pris une délibération créant un périmètre de prise en considération (PPC) (Voir carte). Cela permet de surseoir aux demandes de permis de construire dans ce secteur dans l'attente d'une vue d'ensemble. Une étude de programmation urbaine est en cours sur le bourg. A SUIVRE ;

2

- **Nous avons assisté à l'inauguration des commerces dans le centre bourg en octobre 2022.**

Un article sur Sud-Ouest en septembre 2022 sur cette évolution du bourg nous a permis d'adresser à madame le Maire un droit de réponse. Nous lui avons rappelé notre combat depuis 2015, compte tenu des projets en 2015 dévastateur du bourg.

Nous nous sommes félicités de cette évolution en 2022.

Nous avons insisté sur les autres lieux du bourg en danger.

PROCES PARENTEAU :

Nous nous sommes battus, en vain, pour nous opposer à la destruction de 3 maisons historiques dans le vieux bourg rue Parenteau figurant sur le cadastre napoléonien de 1804. En 2021, le tribunal administratif a rejeté notre demande.

Le promoteur, la société URBANISMO, nous avait convoqué devant le tribunal judiciaire en responsabilité pour recours abusif contre le permis de construire.

Le tribunal judiciaire, le 7 février 2023, l'a débouté et l'a condamné à nous verser 4 000 € pour frais de procès ;

- **Le PLU 3-1 va être modifié probablement en 2023, avec une enquête publique. Nous avons fait des propositions sur le bourg en 2021. Vous pouvez les consulter sur notre site WEB. Nous aurons un travail considérable à produire en 2023. A SUIVRE.**
- **Nous avons demandé la plantation d'arbres sur le parking 4, avenue de Picot. Nous avons examiné le permis d'aménager.**
- **11, rue Laborde Nous avons étudié le permis de construire d'un garage transformé en une maison individuelle (même hauteur). Aucune objection.**

II) DEFENSE DU PATRIMOINE IMMATERIEL :

➤ **DOCUMENTAIRE SUR LE MAY DU MERLE**

Le 3 mai 2022, nous avons projeté, devant le CLUB DES AINES association Harmonie des cœurs, ce documentaire fait par Julien DARBLADE en 2021 et les 6 chansons mises en musique par notre association et écrites par Maurice LAFON maraicher et libre penseur, de 1934 à 1945. Vous pouvez le voir sur notre site.

III) DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DU BOURG :

- En 2022, notre association s'est mobilisée contre les nuisances aériennes des avions sur les communes riveraines dont EYSINES (carte aéroport avec les pistes).

1- L'origine de nos actions résulte du projet par l'Etat, actionnaire majoritaire de l'aéroport, de supprimer la **piste secondaire** (15 % du trafic) pour le reporter sur la piste principale qui survole Eysines (85 % du trafic) Nous subirons 100 % du trafic.

Ce projet permet essentiellement de récupérer du foncier et d'agrandir l'aéroport.

De plus, l'aéroport prévoit un développement du trafic aérien. (Voir graphique sur évolution depuis 2000).

NON A LA SUPPRESSION DE LA PISTE SECONDAIRE

Nous sommes intervenus auprès de nos élus pour qu'ils votent une délibération pour le maintien de la piste secondaire. (Lettres 4 et 18 février 2022).

Au lieu de voter cette délibération comme l'ont fait les autres communes LE HAILLAN etc.), les élus se sont contentés de donner au maire le pouvoir de signer la pétition en ligne faite par l'association AEHDCNA. Pour les Eysinais, l'engagement était donc bien moindre.

Nous avons écrit aux membres du conseil de surveillance de l'aéroport et à la préfète de Gironde. (Articles SO 5 mars 2022 et 28 mai 2022).

2- Le 11 décembre 2022, nous avons écrit au ministre de la transition écologique et au ministre délégué aux

transports pour demander le maintien de la piste secondaire. Nous sommes en attente de la réponse.

3- Nous avons organisé deux conférences :

- Le 2 juin 2022 nous avons invités les candidats aux élections législatives 5^{ème} et 6^{ème} circonscriptions pour débattre sur les nuisances et le développement de l'aéroport. 150 personnes y ont participé.
- Le 15 septembre 2022, nous avons invité des experts de Toulouse pour aborder les nuisances sonores et environnementales et les conséquences sur la santé des riverains. Le public était au rendez-vous. **(Article SO 18/09/2022).**

STOP A L'ACROISSEMENT DU TRAFIC AERIEN STOP AUX NUISANCES AERIENNES

4- Nous avons adressé, en juin 2022, à la préfète de longues observations dans le cadre de la consultation publique pour critiquer le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Elle n'a pas tenu compte de nos observations et a homologué le PPBE le 21 décembre 2022.

5- Le 19 juillet 2022, nous avons demandé à l'aéroport les données brutes (2019, 2020 et 2021) des 6 points de mesures situés sur les communes riveraines dont

2 sur Eysines (Centre technique municipal CTM zone Mermoz et école Claverie) + AEROVISION.

- L'aéroport a refusé.
- EPBE a saisi la commission d'accès aux actes administratifs (CADA).
- Le 24 novembre 2022 la CADA a condamné l'aéroport à nous transmettre ces données (années 2019, 2020 et 2021).
- **Contraint, l'aéroport a fini par le faire le 13 janvier 2023.**

Nous devons analyser ces données avec notre expert toulousain.

- Nous les avons adressées à monsieur Tournier Adjoint au maire d'Eysines. En réponse, Il n'a pas estimé nous aider alors que c'est dans l'intérêt des eysinais.
- Nous avons écrit à madame le Maire à ce sujet le 3 février 2023.

A SUIVRE EN 2023

- 6- Nous avons demandé le 1er octobre 2022 à la Métropole, au département et à la Région de prendre en charge des points de mesure indépendants de ceux de l'aéroport, comme la région OCCITANIE et le département de Haute Garonne (aéroport de Toulouse) l'ont fait en désignant l'organisme BRUITPARIF (lettre 1^{er} octobre 2022 et article journal du Médoc 11 novembre 2022 + réponse le 6 février 2023).**

La Métropole nous a répondu le 6 février 2023. Une réflexion est en cours depuis le 6 décembre 2022.

Nous aurons des nouvelles au premier semestre 2023.

A SUIVRE EN 2023

7-Le 27 aout 2022, nous avons organisé avec un journaliste et un photographe de Sud-ouest **des mesures du bruit des avions au sein du domicile d'une adhérente. (Article SO 14 septembre 2022).**

7

IV) INTERVENTIONS ET ACTIONS DIVERSES :

- Nous avons une augmentation des adhérents en 2022 (+8 adhérents) ;
- Nous avons eu aussi des personnes qui, sans adhérer, ont fait des dons exceptionnels ;
- Viennent compléter les cotisations et les dons, l'attribution de tookets par les clients sociétaires du Crédit Agricole qui permet aux associations bénéficiaires de convertir ces tookets en euros. Les donateurs peuvent s'identifier ou rester anonymes.
- Julien DARBLADE installé à la Réunion, ne peut plus faire la gestion de notre site WEB. Nous avons eu la chance de trouver un vidéaste : Loïc PASSICOS eysinais du bourg, qui a accepté, gracieusement, de former notre vice- président, notre trésorière et moi-même pour actualiser le site. Notre vice-président a actualisé le site depuis juillet 2022.
Nous devons remercier chaleureusement Loïc PESSICOS ainsi que Steeve et Marie-Noëlle.

- **Nous avons été contraints de payer une amende de 205,80 € pour avoir mis une photo protégée sur notre site. Il s'agissait d'une photo incluse par Sud-Ouest dans un article nous concernant. Nous serons plus vigilants à l'avenir. Les membres du conseil d'administration ont pris en charge cette amende en faisant des dons. Nous devons les remercier ;**
- **Nous avons participé, comme tous les ans, au forum des associations. De nombreuses personnes ont demandé des informations ;**
- **Nous avons eu accès au film sur Eysines fait par monsieur LAVIGNE Cédric pour le compte de la Métropole et avons assisté à une conférence le 19 novembre 2022 avec un résumé de ce film ;**
- **EPBE a adhéré en 2022 à l'association AEHDCNA (association Eysino-Haillanaise de défense contre les nuisances de l'aéroport) ;**
- **Nous allons participer à la manifestation organisée par l'AEHDCNA devant l'aéroport le samedi 18 mars 2023. Départ mairie EYSINES 10 heures. RV 9h30 Il faut vous inscrire car le trajet se fait en bus.**

Fait à Eysines, le 15/02/2023

Monique GUEDON

Présidente